

Third Un décryptage de la révolution numérique

La troisième révolution industrielle est là

La multitude connectée par l'internet et l'information illimitée fournie par les données en sont les deux grands axes. Les mutations dans les usages, les manières de produire ou de consommer dénotent d'une véritable révolution. La plateforme numérique de mise en relation est une place de marché qui agrège une offre et une demande grâce à des outils technologiques. Elle est le symbole économique et l'objet de droit au cœur de la révolution numérique.

Les enjeux de cette révolution industrielle qui crée plus qu'elle ne détruit doivent être appréhendés juridiquement. C'est notre vision depuis le début de nos travaux il y a 5 ans.

Pourquoi Third ?

Nous avons commencé à nous impliquer dans le numérique en 2013 alors que le cadre juridique était aussi lapidaire qu'incertain. Notre livre intitulé « *Économie Collaborative & Droit* » (FYP Edition, janvier 2016) nous a permis de mettre en perspective les enjeux transversaux et les problématiques sectorielles dans le numérique mais il est aujourd'hui en partie obsolète tant les choses vont vite. Notre engagement aux côtés des acteurs du numérique n'a cessé de s'intensifier, en aboutissant notamment à la création de Parallel Avocats en 2017 (un cabinet dédié au conseil et à la défense des modèles innovants).

Pour garder le cap et la hauteur de vue nécessaires à la compréhension des mutations engendrées par le numérique, nous créons ce magazine intitulé « Third ». Nous ambitionnons qu'il devienne un lieu de réflexion pour tous ceux qui s'intéressent à la révolution numérique en leur permettant d'accéder à des informations juridiques claires, à des témoignages d'acteurs innovants et de donner leurs points de vues en contribuant aux différents numéros.

Un numéro « zéro » avant bien d'autres

Ce numéro « zéro » a pour objectif de transmettre notre vision de l'évolution des règles applicables aux plateformes numériques de mise en relation depuis 2013. Avec ce « hors série », nous soulignons l'importance des bouleversements causés par l'émergence des plateformes et réunissons nos analyses de ces 5 années pour donner nos perspectives à tous ceux qui construisent l'avenir de nos sociétés en innovant. Les numéros à venir donneront la parole aux acteurs de l'écosystème numérique pour que les points de vue pratiques soient abordés et débattus.

La suite s'annonce passionnante car l'économie numérique est la clé de notre avenir.

Nous vous souhaitons une excellente lecture et nous réjouissons par avance d'échanger ensemble sur ces sujets.

À très bientôt.

Arthur Millerand & Michel Leclerc
Associés

Parallel Avocats
www.parallel.law